

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite des bâtiments et sites de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des bâtiments et moyens de Bordeaux Métropole possède dans les bâtiments dont elle a la gestion, plusieurs type d'appareils de levage : des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs pour personnes à mobilité réduite.

Ces équipements nécessitent sur le plan réglementaire une maintenance programmée afin d'assurer leur pérennité, la sécurité des usagers et une intervention rapide lors des dépannages.

Pour assurer ces missions, la Direction des bâtiments et moyens dispose actuellement de deux marchés arrivant à échéance le 11 avril 2016.

Il s'avère donc indispensable de lancer une nouvelle mise en concurrence.

Cette consultation comportera deux lots. Ils feront chacun l'objet d'un marché séparé, dont la date de fin sera le 31 décembre 2017 :

- lot n°1 : entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite de l'hôtel métropolitain.

L'hôtel métropolitain relève de la réglementation des immeubles de grande hauteur.

Le montant minimum est de 80 000 € HT pour la totalité de la durée marché.

- lot n°2 : entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite dans les bâtiments et sites métropolitains.

Ces bâtiments et sites relèvent principalement de la réglementation du code du travail.

Le montant minimum est de 80 000 € HT pour la totalité de la durée marché.

Il s'agira de marchés à bons de commande passés selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

L'opération est estimée à 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC. Elle est prévue au budget principal dans l'exercice 2016-2017.

Les prestations seront exécutées à compter du 12 avril 2016 ou à compter de la date de notification des marchés si celle-ci est postérieure, et jusqu'au 31 décembre 2017.

Ces marchés seront conclus à prix unitaires pour la durée ferme du marché.

Il y a donc lieu de lancer un appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à l'issue de la procédure de passation.

A cette fin, les services métropolitains ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les Conseillers métropolitains à la Direction de la commande publique, en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales).

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert sur la base d'un marché de fournitures courantes et services et à bons de commande. Le montant minimum global du lot 1 est de 80 000 € HT pour la durée du marché. Le montant minimum global du lot 2 est de 80 000 € HT pour la durée du marché.
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à la Direction de la commande publique, hôtel métropolitain, 3^{ème} étage.
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-12 et L 2121-13.

VU le code des marchés publics et notamment les articles 10, 33 al 3, 57 à 59 et 77.

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus métropolitains.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence pour la dévolution du marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs pour personnes à mobilité réduite des bâtiments métropolitains, allotri en deux lots.

CONSIDERANT qu'en raison de la possible évolution des besoins, il s'avère nécessaire d'avoir recours à un appel d'offres et à un marché à bons de commande.

DECIDE :

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché à bons de commande de fournitures courantes et services, pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs pour personnes à mobilité réduite dans les bâtiments métropolitains, en application des articles 10, 33 al 3, 57 à 59 et 77 et allotri comme suit :

- lot n° 1 : Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite de l'Hôtel Métropolitain (montant minimum global : 80 000 €HT).
- lot n° 2 : Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite dans les bâtiments et sites métropolitains (montant minimum global : 80 000 €HT).

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à venir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal aux exercices 2011 à 2015 :

Chap 011 – article 6156 et article 61522 – toutes fonctions.

Et toutes les lignes afférentes aux prestations des marchés y compris les budgets annexes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2015

M. ALAIN DAVID